

BL AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Arthur Bourdin
25300 PONTARLIER
518 875 182 RCS BESANCON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 NOVEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 novembre,
A 18 heures,*

Les associés de la société BL AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 15 rue Arthur Bourdin 25300 PONTARLIER, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Société BGL CONSEIL, représentée par Monsieur Didier LINTZ son Gérant, , *titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété*,

Société HOLDING LB, représentée par son Madame Ludivine PERRIN, sa Présidente, *titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété*,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier LINTZ, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de la gérance,*
- *Modification de l'article 7 des statuts consécutive à une cession de parts sociales,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

n m v

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à Pontarlier du 29 septembre 2023, déposé le 29 septembre 2023 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par Monsieur Didier LINTZ à la société BGL CONSEIL, de 25 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

Il est précisé également que la société BL CONSEIL est devenue la société BGL CONSEIL à la suite d'une modification de sa dénomination sociale en date du 30 septembre 2022. Il en est tenu compte dans la suivante mise à jour :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS – LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros. Il est divisé en cent (100) parts de dix (10) euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuée à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- BGL CONSEIL, <i>à concurrence de soixante-quinze parts sociales en pleine propriété, numérotées 1 à 50 et de 76 à 100, ci</i>	75 parts
- HOLDING LB, <i>à concurrence de vingt-cinq parts sociales en pleine propriété, numérotées de 51 à 75, ci</i>	25 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social Soit cent parts, ci :	100 parts »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou représentés.

Didier LINTZ, Gérant

signature :

SARLU BGL CONSEIL, Associée

Représentée par Didier LINTZ, Gérant

signature :

SASU HOLDING LB, Associée

Représentée par Ludivine PERRIN, Présidente

signature :